

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00130

AVENANT A LA CONVENTION FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DE L'ECM DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 78

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170123-D20170013010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170518

Pouvoirs :

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles ESTABLE,
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
Mme Laurence JUBAN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON,
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017

AVENANT A LA CONVENTION FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DE L'ECM DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF

Par délibération en date du 15 avril 2013, le Conseil de Communauté a retenu le projet d'aménagement du site du belvédère présenté par la commune de Châteauneuf, au titre des Equipements Communautaires Multilocaux.

Le montant prévisionnel de l'opération intégrant les coûts de maîtrise d'œuvre, de frais annexes et de travaux, avait été validé pour un total de 385 000 € HT.

Par délibération de Saint-Etienne Métropole en date du 24 juin 2013, le fonds de concours a versé par la commune à la Communauté Urbaine a été acté à hauteur de 38 500 € maximum. Ce montant correspond à la part obligatoire qui, pour une commune de moins de 3 500 habitants, est de 10 % d'une dépense subventionnable de 385 000 € maximum.

A la suite d'une demande de la commune, le programme a été modifié en Conseil de Communauté du 29 septembre 2016. Ainsi, le projet a été requalifié en « chemin culturel de Châteauneuf », site d'appui au schéma de développement touristique intégrant une démarche Design.

Dans ce contexte, il convient de réajuster le montant du fonds de concours au nouveau coût total d'opération par l'application du taux de 10 % sur le coût final de l'opération. Le montant prévisionnel de l'opération ayant été revu à 220 000 € HT, le montant total du fonds de concours de la commune sera donc de 22 000 € maximum (au lieu de 38 500 € prévu initialement).

Ce fonds de concours est versé sur trois exercices budgétaires :

- le premier versement d'un montant de 12 705 € a été perçu par Saint-Etienne Métropole en octobre 2015,
- le solde de fonds de concours d'un montant de 9 295 € (22 000 € - 12 705 €) sera réparti en deux versements de 4 647,50 € chacun versé par la commune en 2017 et 2018 (2016 ayant été une année de redéfinition du projet).

Un avenant à la convention fonds de concours, joint au dossier, fixe la nouvelle participation de la commune.

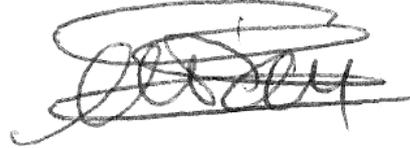
Le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide l'avenant à la convention fonds de concours ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la convention fonds de concours ;**

- les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget ECM des exercices 2017 et 2018.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU